



Compte-rendu audience directeur régional 29 août 2014

Nous avons cet après-midi rencontré messieurs Le Floc'h-Louboutin et Rivard qui ont répondu à nos questions sur les sujets suivants :

- Pole de recouvrement spécialisé (PRS) :

Depuis fin 2013, nous nous inquiétons de l'insuffisance des effectifs attribués au PRS (2emplois au 1^{er} septembre) pour faire face à la charge nouvelle liée à la départementalisation des procédures collectives. (2000/an !). Seuls deux emplois avaient été prévus et en CTL la direction n'avait pas semblé entendre notre demande jusqu'à ce que nous apprenions par la bande ces derniers jours l'arrivée d'effectifs supplémentaires. Nous avons donc bien finalement été entendus sur ce sujet où le bon sens a prévalu. Les arrivées devraient s'étaler de mi-novembre à la rentrée 2015.

- Centres Des Impôts Fonciers (CDIF) :

Nous avons rappelé notre opposition à l'éclatement de la mission foncière et donc à la reprise de la fusion CDI-CDIF dont les prémisses d'avant fusion (Impôts-Trésor) avaient démontré l'extrême nocivité. Transférer un ou deux emplois revient rapidement à perdre la compétence. Poursuivre dans cette voie, c'est clairement tendre vers la liquidation de la mission. Le directeur a clairement assumé le statu-quo : pas de remise en cause de l'organisation actuelle dans le Rhône. Cela va dans le sens de notre position réaffirmée au printemps en CTL dans le cadre d'un débat déjà à notre initiative tant la note nationale de début d'année est inquiétante. Un sujet à suivre également, bien sûr.

- Trésorerie Lyon Amendes :

Nous sommes revenus sur le projet (n°4) des plans d'installation à Vivier-Merle et avons répercuté les demandes des collègues afin d'éviter tout malentendu de dernière minute avant que le projet ne soit figé. Nous ré-examinons le sujet de façon technique ce mardi.

- Trésorerie Lyon-Métropole :

La direction a démenti que la réalisation juridique et comptable de la 1^{ère} fusion (Lyon-Municipale/Gd Lyon) soit repoussée de la deuxième quinzaine d'octobre au 1^{er} janvier. Nous avons réaffirmé notre opposition sur toute la ligne à ce projet, tant sur le principe qu'au regard de ses modalités (pourquoi précipiter une première fusion et ainsi intégrer très *a posteriori* les collègues de la Paierie Dep. ?)

- Règles d'affectation en direction :

Les dernières CAPL (Juillet) ont mis en évidence l'opacité des mouvements en direction quelle que soit la catégorie. Par exemple, en B, un seul mouvement prononcé pour, à notre connaissance, près d'une quinzaine de demandes sans que jamais une liste n'en ait été communiquée et que nous n'ayons de réponse claire sur les motifs des refus. M. Rivard nous répond alors qu'il s'agissait de services en surnombre. Nous vous laissons juges... Le directeur a conclu qu'une gestion moins opaque était envisageable. Nous y reviendrons donc.

Enfin, si certains n'ont pas le droit de changer d'affectation, d'autres sont brutalement conviés à faire leurs valises ! Nous avons dénoncé avec vigueur ces pratiques qui rappellent les ex-entreprises publiques privatisées. Visiblement, invoquer les risques psychosociaux à longueur d'année est une chose, respecter les fonctionnaires au travail en est une autre !